

**Directions des Hautes écoles spécialisées
vaudoises**

M. Filip Grund
Chef de service
Service du personnel de l'Etat de Vaud
Rue Caroline 4
1014 Lausanne

Lausanne, le 17 février 2015

Communication au personnel des HES des informations et des calculs relatifs à la détermination du salaire initial

Mesdames les Directrices,
Messieurs les Directeurs,
Monsieur le Chef de Service,

Notre organisation syndicale a été interpellée à plusieurs reprises par des salarié-e-s des HES vaudoises sur l'objet cité en titre. Nous adressons également ce courrier au Service du personnel de l'Etat de Vaud qui a compétence sur cet objet dans les hautes écoles publiques (HESAV, HEIG, ECAL).

Plusieurs salarié-e-s des HES se sont vu notifier un refus de leur demande d'accéder aux calculs et aux informations déterminant la fixation de leur salaire initial, notamment s'agissant de la reconnaissance de l'expérience professionnelle antérieure.

Vous n'êtes pas sans savoir que la reconnaissance de l'expérience professionnelle détermine une partie importante du salaire. De surcroît, cette reconnaissance est un élément décisif dans le cadre de la bascule des fonctions PER. En effet, suite à l'adoption de la LHEV, cette reconnaissance ne déterminera pas uniquement le niveau des annuités mais également la possibilité d'accéder à un poste au sein même des établissements.

Il n'est par conséquent pas recevable que les calculs effectués par vos différents services ne soient pas communiqués, en cas de demande, aux employé-e-s. Nous vous demandons de respecter le droit des salarié-e-s à être informé-e-s de leur situation en communiquant, à celles et ceux qui en font la demande, le détail des calculs et des motifs de la détermination du salaire initial.

De surcroît, dans le cadre de la bascule, il nous semble nécessaire que les salarié-e-s constatant des manquements ou des irrégularités dans la reconnaissance de leur expérience professionnelle, puissent en exiger la modification et l'adaptation des salaires en dérivant.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.